

Formulaire de demande de modification ou suppression de raccordement d'une

**Installation de Consommation individuelle alimentée en BT
de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA**

au Réseau Public de Distribution géré par SAEML UME

(client particulier, professionnel ou collectivité)

Résumé

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à remplir dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de consommation basse tension (BT) inférieure à 250 kVA sur le réseau public de distribution géré par le Distributeur SAEML UME.

Le dossier de demande de raccordement permet au Distributeur SAEML UME d'effectuer l'étude de raccordement de l'Installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

Version	Date de la version	Nature de la modification
V0	Mars 2024	Création du document

Pour nous permettre d'établir une Proposition Technique et Financière de raccordement

Retournez par courrier ou par mail le présent formulaire dûment complété (éventuellement avec l'aide de votre installateur électricien ou BE) **accompagné obligatoirement des pièces suivantes** :

- **Plan permettant la localisation de votre parcelle** (par exemple plan cadastral disponible sur www.cadastre.gouv.fr ou fourni lors de votre demande d'autorisation d'urbanisme),
- **Plan de masse concernant votre projet** (au format DWG si plan informatique),
- **Copie de l'autorisation d'urbanisme accordée (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...)** si votre projet y est soumis,
- **Plan détaillé des niveaux** (dans le cas d'une viabilisation avec branchement privé)

à l'adresse suivante :

SAEML UME
14A rue Jean-Georges Abry
67150 ERSTEIN

ou par courriel : ume.raccordement@ume.fr

Pour toute information complémentaire,
veuillez contacter notre Service Technique au **03 88 59 86 20**

Informatique et libertés :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement pour des motifs légitimes et d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité aux données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits par courrier à l'adresse suivante : SAEML UME – 14A rue Jean-Georges Abry – 67150 ERSTEIN.

Le courrier devra être accompagné d'une pièce justificative d'identité, de votre adresse actuelle et de votre référence de l'Espace de Livraison (EDL). Nous nous permettons de rejeter les demandes abusives ou dont l'acceptation n'est pas exigée par la loi, notamment celles qui seraient difficiles à mettre en place, qui exigeraient un effort technique disproportionné ou qui pourraient occasionner des fraudes.

En cas de difficulté dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) du groupe ES dont les coordonnées sont : dpo@es.fr – 5 rue André-Marie Ampère – 67450 Mundolsheim. Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous estimez qu'il est porté atteintes à vos droits sur vos Données Personnelles.

SOMMAIRE

1) ADRESSE DU PROJET	4
2) DEMANDEUR (BÉNÉFICIAIRE) DU RACCORDEMENT.....	4
3) MAÎTRE D'ŒUVRE	5
4) INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN OU ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ CHARGÉ(E) DES TRAVAUX	5
5) SYNDIC OU GERANT DE L'IMMEUBLE	6
6) AUTORISATION/HABILITATION D'AUTRES TIERS.....	6
7) OBJET DE LA DEMANDE	7
8) REFERENCE TECHNIQUE DU POINT DE LIVRAISON A MODIFIER (RTPL)	8
9) POINTS DE LIVRAISON À CRÉER.....	8
10) EQUIPEMENT	9
11) DEMANDE D'ETUDE ET CERTIFICATION DES DONNEES	9
12) INFORMATIONS CONCERNANT L'AUTORISATION D'URBANISME	10
13) OBSERVATIONS ET COMPLEMENTS EVENTUELS	10
ANNEXE 1 : Liste des pièces à joindre à votre demande	11
ANNEXE 2 : Types de documents attendus.....	12



Date d'entrée à SAEML UME	
N° d'affaire	

1) ADRESSE DU PROJET

Nom du projet : Lotissement / ZI/ ZA:

Rue : N° : N° Tranche : N° Lot :

Commune : Code Postal :

2) DEMANDEUR (BÉNÉFICIAIRE) DU RACCORDEMENT

(Identification du propriétaire) :

Particulier

Professionnel

Collectivité

Nom ou raison sociale : Prénom :

N° et Rue :

Code Postal : Commune :

Tél Privé : Tél prof. : Mobile :

E-mail (recommandé) :

Veillez renseigner les coordonnées de facturation (si différentes de celles mentionnées ci-dessus)

Nom ou raison sociale : Prénom :

N° et Rue :

Code Postal : Commune :

E-mail (recommandé) :

3) MAÎTRE D'ŒUVRE

Architecte

Bureau d'études

Constructeur

Raison sociale : Interlocuteur :

Téléphone : Fixe : Mobile :

E-mail (recommandé) :

N° et Rue :

Code Postal : Commune :

Autorise le maître d'œuvre à :

Accéder aux notifications par E-mail ¹

Accéder aux notifications par E-mail et aux données techniques et financières ¹

4) INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN OU ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ CHARGÉ(E) DES TRAVAUX

Raison sociale : Interlocuteur :

Téléphone : Fixe : Mobile :

E-mail (recommandé) :

N° et Rue :

Code Postal : Commune :

Autorise l'installateur électricien ou l'entreprise d'électricité chargée des travaux à :

Accéder aux notifications par E-mail ¹

Accéder aux notifications par E-mail et aux données techniques et financières ¹

1 SIMPLIFICATION DES DEMARCHES ET ACCES AUX INFORMATIONS/HABILITATION D'UN TIERS :

Vous avez la possibilité :

- 1) soit d'autoriser un tiers auprès de SAEML UME à prendre connaissance des seules informations relatives aux étapes du raccordement. Le tiers autorisé sera notifié par courriel lors de certaines étapes de votre raccordement.
- 2) soit d'habiliter un tiers auprès de SAEML UME à prendre connaissance des informations relatives aux étapes du raccordement ainsi qu'à l'ensemble du dossier de raccordement. Le tiers nommé sera notifié par courriel lors de certaines étapes de votre raccordement et aura également accès, sur demande, à l'ensemble de votre dossier de raccordement (ex : contenu de la proposition technique et financière, ...).

Le tiers peut être un fournisseur d'électricité, un professionnel (installateur, bureau d'étude ...), voire un particulier.

Nous vous suggérons fortement d'habiliter un fournisseur d'électricité dès votre demande. En effet, si vous habilitez un fournisseur d'électricité, SAEML UME propose de mettre à disposition de ce dernier les informations qui lui permettront de vous proposer une offre de fourniture qui est une condition nécessaire et indispensable à la première mise en service de votre installation. Vous trouverez la liste des fournisseurs actifs sur le territoire de SAEML UME sur le site www.ume.fr.

Les informations communiquées concernent les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du ou des sites désignés ci-dessous, et relèvent de l'article R111-26 du code de l'énergie (informations détenues par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité).

Si vous souhaitez autoriser/habiliter d'autres tiers que ceux mentionnés aux chapitres 3 et 4, reportez-vous au chapitre 6.

5) SYNDIC OU GERANT DE L'IMMEUBLE

À remplir uniquement lorsque le syndic ou le gérant de l'immeuble n'est pas le demandeur de raccordement.

Nom :

N° et nom de la voie

Code postal : Commune :

Nom de l'interlocuteur :

Téléphone : Mobile :

E-mail :

6) AUTORISATION/HABILITATION D'AUTRES TIERS

Tiers N°1

Qualité : (ex : fournisseur d'électricité, particulier, etc...) :

Nom /prénom ou raison sociale :

Représenté par M ou Mme..... dûment habilité(e) à cet effet

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fixe : Mobile :

E-mail (recommandé) :

Autorise le Tiers n°1 à :

Accéder aux notifications par E-mail*

Accéder aux notifications par E-mail et aux données techniques et financières*

Tiers N°2

Qualité : (ex : fournisseur d'électricité, particulier, etc...) :

Nom /prénom ou raison sociale :

Représenté par M ou Mme..... dûment habilité(e) à cet effet

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fixe : Mobile :

E-mail (recommandé) :

Autorise le Tiers n°2 à :

Accéder aux notifications par E-mail*

Accéder aux notifications par E-mail et aux données techniques et financières*

7) OBJET DE LA DEMANDE

- Point de livraison à créer
- Modification ou déplacement d'ouvrage électrique²
- Déplacement du coffret de branchement existant³
- Modification de palier technique (puissance)⁴
- Rénovation de la colonne électrique C14-100⁵
- Installation de Pompe à chaleur ⁴
- Suppression/dépose du branchement existant ³⁻⁴
- Démontage/remontage potelet aérien ⁴
- Rajout d'une installation de Recharge pour Véhicule Electrique sur un branchement individuel existant⁴
- Déconnexion – reconnexion coffret de branchement (éclairage public ou mobilier urbain)
- Transformation de bâtiment / changement de destination ⁶
→Merci de préciser :
- Déplacement ou suppression du compteur sans déplacement du coffret de branchement dans un immeuble collectif

Pour un simple déplacement ou une suppression du compteur pour les raccordements individuels :

→ Veuillez prendre contact avec votre fournisseur.

² Déplacement d'ouvrages électriques (poteaux, lignes électriques et armoires de transformation) autre que le coffret de branchement
³ Le branchement correspond à la liaison entre le réseau public de distribution et votre propriété
⁴ Veuillez indiquer au chapitre 8 la Référence Technique du Point de Livraison (RTPL) disponible sur votre facture d'énergie électrique
⁵ Concerne uniquement les immeubles collectifs
⁶ Ex : transformation d'une surface commerciale en logements ou inversement, ex...

8) REFERENCE TECHNIQUE DU POINT DE LIVRAISON A MODIFIER (RTPL)

Veillez indiquer la RTPL : **67** ___ / **E1** / _____
(La RTPL est indiquée sur votre facture d'énergie électrique)

9) POINTS DE LIVRAISON À CRÉER

(maximum 2 points de livraison, hors commun⁷)

Nombre de points de livraison déjà alimentés :

Nombre de points de livraison à créer (maximum 2 points de livraison hors commun) :

Palier	Nombre	Puissance par point de livraison	Puissance totale	Utilisation ⁸
Raccordement Basse Tension monophasé de puissance ≤ à 12 kVA :				
Inférieure à 3 kVA (<i>Utilisation Longue professionnel uniquement</i>). <i>Ce palier, réservé aux professionnels, correspond à une consommation forfaitaire sans comptage d'une puissance limitée à 2,3 kVA</i>		kVA	kVA	
Inférieure ou égale à 9 kVA (immeuble collectif uniquement)		kVA	kVA	
Inférieure ou égale à 12 kVA		kVA	kVA	
Raccordement Basse Tension triphasé de puissance ≤ à 36 kVA				
Inférieure ou égale à 18 kVA		kVA	kVA	
Inférieure ou égale à 36 kVA		kVA	kVA	
Raccordement Basse Tension triphasé de puissance > à 36 kVA :				
Supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 60 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 60 kVA et inférieure ou égale à 90 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 90 kVA et inférieure ou égale à 120 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 120 kVA et inférieure ou égale à 180 kVA		kVA	kVA	
Supérieure à 180 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA		kVA	kVA	

Producteur d'électricité :

→ Veuillez utiliser le formulaire correspondant sur le site : www.ume.fr

7 : Si le nombre de points de livraison à créer est supérieur à 2 (hors commun), veuillez utiliser la demande de raccordement pour un ensemble groupé (collectifs) disponible sur le site www.ume.fr

8 : Préciser : logement, local professionnel, commun, autre ...

10) EQUIPEMENT

POMPE À CHALEUR (complétez le cadre et joindre une fiche technique)

Raccordement actuel de votre installation :

Monophasé Triphasé

Marque : Type :

Intensité au démarrage absorbée par le moteur entraînant le compresseur : A (ampères)

Puissance **électrique** absorbée :kW Monophasé Triphasé Limiteur de puissance au démarrage : oui non

Date prévisionnelle de mise en service :

Attention : l'étude technique ne pourra être réalisée que si toutes ces informations sont renseignées

IRVE – INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Caractéristiques de la borne de recharge :

Puissance de la borne de recharge :kVA

Référence (constructeur, type...) :
.....

11) DEMANDE D'ETUDE ET CERTIFICATION DES DONNEES

Étude de raccordement au réseau Public de Distribution

Je prends note que SAEML UME selon les textes en vigueur :

- me fera parvenir une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements à ma charge,
- transmettra le cas échéant à la Commune concernée par mon projet, une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements publics à la charge de la collectivité en charge de l'urbanisme.

Cette Proposition Technique et Financière initiale n'est pas facturée. Néanmoins, toute nouvelle Proposition Technique et Financière demandée pour le même objet et dans un délai d'un an sera facturée selon les modalités du barème de raccordement de SAEML UME (disponible sur le site www.ume.fr).

Nota : pour toute situation non prévue par le présent document, merci de joindre un courrier explicatif précisant votre demande.



12) INFORMATIONS CONCERNANT L'AUTORISATION D'URBANISME

OUI, mon projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme (*permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc.*)

Si oui : Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme :

Date de dépôt de l'Autorisation d'Urbanisme :

Joindre obligatoirement la copie de l'autorisation d'urbanisme accordée si votre projet y est soumis.

NON, mon projet ne nécessite pas d'Autorisation d'Urbanisme.

13) OBSERVATIONS ET COMPLEMENTS EVENTUELS

Nom, prénom et qualité du signataire de la présente demande de raccordement :

Date de la demande :

Signature et cachet commercial (le cas échéant) :

ANNEXE 1 : Liste des pièces à joindre à votre demande

Pièce	Est-elle obligatoire ?
La totalité des pages du formulaire	Oui
Plan de localisation de la parcelle par exemple plan cadastral disponible sur www.cadastre.gouv.fr ou fourni lors de votre demande d'autorisation d'urbanisme - (voir spécifications page suivante)	Non, sauf si nécessaire à la compréhension de la demande et la localisation précise du projet
Plan de masse au format DWG si plan informatique (voir spécifications page suivante)	Non, sauf si nécessaire à la compréhension de la demande et la localisation précise du projet
Copie de l'autorisation d'urbanisme accordée (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...)	Oui si votre projet est soumis à autorisation d'urbanisme
Fiche technique de la pompe à chaleur	Oui, s'il y a une pompe à chaleur
Mandat/autorisation	Oui, si appel à un tiers habilité
Accord du syndic de copropriété ou du propriétaire de l'immeuble pour réaliser la demande de raccordement qui a pour conséquence de modifier ou de créer un point de raccordement sur la colonne électrique de l'immeuble	Oui lorsque la demande concerne un immeuble collectif et que le Demandeur n'est pas le syndic de copropriété ou le propriétaire de l'immeuble
Copie Dossier Technique Amiante (DTA)	Oui lorsque la demande concerne un immeuble bâti dont le permis de construire a été accordé avant le 1er octobre 1997
Photos du terrain à raccorder	Non, mais vivement souhaité

ANNEXE 2 : Types de documents attendus

Plan de situation

Plan de localisation de la parcelle

Le plan de localisation de la parcelle donne la situation géographique d'un terrain au sein de la commune dont il dépend. Ce document vous est demandé par SAEML UME lors de votre demande de raccordement.

Pour obtenir votre plan de localisation de la parcelle, réalisez un extrait du plan cadastral de votre commune que vous pourrez consulter ou imprimer sur www.cadastre.gouv.fr.

Plan de localisation de la parcelle : plan permettant de localiser votre terrain (par exemple le plan cadastral fourni lors de votre demande du permis de construire).

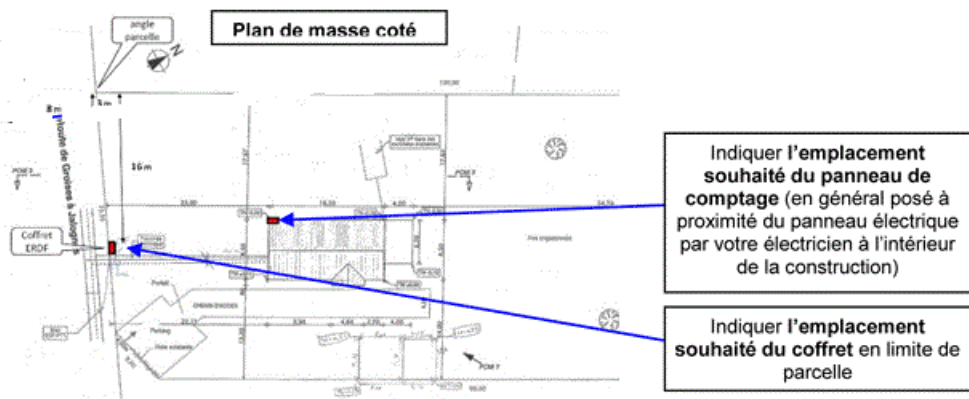
Exemples



Plan de masse

Le plan de masse des constructions à édifier ou à modifier présente l'emplacement d'un projet de construction par rapport à son voisinage. Il indique les limites et l'orientation du terrain, l'implantation et la hauteur de la construction, les voies de desserte et les raccordements aux réseaux (électrique, gazier...). SAEML UME vous demande de le joindre à votre demande de raccordement. Pour obtenir votre plan de masse, adressez-vous à votre architecte, votre maître d'œuvre, votre bureau d'études ou votre constructeur.

Plan de Masse C'est un plan « vu d'avion », fourni avec votre demande de permis de construire mais que vous pouvez réaliser vous-même.



ⓘ Nous attirons votre attention sur le fait que l'emplacement définitif du coffret extérieur est conditionné par la proximité du réseau électrique. Dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé dans la proposition de raccordement.

Photos

Si votre raccordement ne concerne pas une construction dans un lotissement déjà viabilisé, merci de nous communiquer une ou plusieurs photos (taille maximale : 400 Ko) du terrain côté voie publique, en indiquant l'emplacement souhaité du coffret de comptage, ainsi qu'une photo du poteau de SAEML UME si le réseau d'électricité est aérien.

